

D'ÉBATS

#89

septembre
2025

FÉMINISTES

• LE BULLETIN DU PLANNING FAMILIAL 69 •



MOBILISATION

Danger sur l'offre de soins

ARPENTAGES

Autour de la justice

AGENDA

Une rentrée chargée

SOMMAIRE



EN DIRECT DU PF 69

- p.4** Un bulletin plus inclusif ?
- p.5** Assemblée Générale du PF69
- p.6** Contre “la nuit du bien commun”
- p.6** Contre les dissolutions
- p.7** Chantiers à la doc
- p.8** Mot de Pauline
- p.9** CD de rentrée
- p.10** Agenda féministe

C'EST MAINTENANT !

- p.11** Lettre aux pouvoirs publics : danger sur l'offre de soin du territoire rhônalpin

OUVRIR LA VOIX

- p.13** Arpentages autour de la justice

(RE)DÉCOUVERTES

- p.19** Guide des intox sur notre système de santé
- p.21** Impénétrable
- p.22** Dix-sept ans
- p.23** Jeunes mères

ONT PARTICIPÉ À CE BULLETIN :

Margot Béal, Elléa Bird,
Ulysse Gasnier, Pauline Cerdan,
Charlotte Dumas, Martha Gilson,
Lucie Heldt, Camille Lesimple,
Christiane Ray, Morgan Seguela,
Lili-Jeanne Tardy, Camille Vivier

POUR LA DÉFENSE DES FINANCEMENTS ASSOCIATIFS

En mai 2024, l'avis du Conseil économique social et environnemental (Cese) alerte sur "l'urgence démocratique" à renforcer le financement des associations. Il dénonce des difficultés inédites : les subventions baissent, et amènent à répondre à des commandes publiques et des appels à projet sur le principe de la concurrence. Le secteur associatif ne peut pas fonctionner selon une logique de marché, car il assure des actions d'intérêt général et non marchand. Le Cese insiste aussi sur le rôle de contre-pouvoir que constituent les associations : soumis à la logique d'appels à projets, ce rôle est fortement menacé. Cet avis, voté à l'unanimité, appelle ainsi à une revalorisation des financements associatifs, à leur pérennisation via des programmations pluri-annuelles, et à la nécessité qu'ils financent des frais de fonctionnement généraux, basés sur nos raisons d'être plutôt que sur des projets spécifiques.

Nous partageons ces constats au Planning Familial du Rhône : c'est pourquoi nous avons choisi de

consacrer du temps et de l'énergie à notre stratégie financière en 2024-2025. Cette réflexion a abouti d'une part à la mise en place d'une charte éthique, encadrant le recours aux financements privés ; et d'autre part à un plaidoyer partagé avec des associations locales proches de la nôtre, en direction de nos principaux financeurs locaux et de l'État. Le 1^{er} juillet 2025, nous avons publié avec dix partenaires une lettre ouverte alertant sur le non-financement de la Prime Ségur, à laquelle nous sommes pourtant éligibles depuis le 7 août 2024. Cette absence de compensation d'une revalorisation salariale tardive et nécessaire témoigne de la faible reconnaissance de la valeur du travail que nous effectuons, alors même que nous assurons des missions d'intérêt général que les services publics ne seraient pas en capacité d'endosser.

Un an après la publication de l'avis du Cese, celui-ci est toujours autant d'actualité, dans un contexte de montée de l'extrême-droite et d'austérité des finances

publiques. Nous sommes de nombreuses associations à craindre des licenciements, des non-renouvellements de départs à la retraite, des cessations d'activités... autant de perspectives qui laisseraient le territoire et une partie de la population en carence de soins essentiels. Cet automne 2025, nous nous joindrons aux initiatives visant à faire voter un projet de loi de

finances juste et à la hauteur des besoins du monde associatif. Ensemble, nous nous mobiliserons pour défendre l'intérêt du plus grand nombre et la valorisation des associations !

C.D.

EN DIRECT DU PF 69

UN BULLETIN PLUS INCLUSIF ?

Nous avons à cœur que ce bulletin soit le plus accessible possible. On tente donc un nouveau format, avec :

- une police plus accessible aux personnes dyslexiques (Verdana)
- un format plus grand pour les personnes qui ont des difficultés de lecture (format A4, police 14)

On va aussi essayer de :

- résumer les longs articles
- limiter l'usage du gras et de l'italique, comme du soulignement.

Le bulletin est également accessible sur notre site en format PDF et ODT.



Si vous voyez d'autres améliorations à apporter au bulletin du Planning Familial 69, n'hésitez pas à nous écrire :

documentation@planningfamilial69.fr

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU PLANNING FAMILIAL 69

Le 12 juin, le PF69 a tenu son AG. 60 personnes étaient réunies au Palais du Travail pour assister dans une atmosphère chaude et moite (je parle de la canicule) à l'événement que tant d'associations nous envient pour son caractère ludique. Des quizz étaient au rendez-vous pour explorer ensemble le rapport d'activité, bravo aux équipes Rima Hassan, Rebecca Warrior, Gloria Steinem, Olympe de Gouges notamment pour leur pugnacité !

On a bien dû en passer par le rapport moral (le fascisme qui vient c'est moins fun d'un coup) et le rapport financier, présenté pour la dernière fois par Nathalie El Badri, notre fabuleuse gestionnaire qui part bientôt à la retraite après 30 ans de bons et loyaux services, suivie de près par Nelly Bergeret, conseillère conjugale et familiale qui nous manquera. On salue aussi Pauline Cerdan, chargée d'animation de la vie associative et de la communication, rédactrice infatigable des infolettres, à qui nous souhaitons de belles aventures.



Au CA aussi, il y a du mouvement : Inès Fabre ne sera plus là pour empêcher la boîte mail de sombrer dans le chaos (j'exagère mais pas tant), mais Héloïse Biessy, stagiaire pour l'instant, vient consolider cette équipe de choc.

Autant de belles personnes qui, au côté de toutes les salariées et bénévoles, participent à faire vivre notre association, malgré les incertitudes financières et politiques qui pèsent sur le Planning.

C.V.



© PF69

RASSEMBLEMENT CONTRE "LA NUIT DU BIEN COMMUN"

Le 19 mai se tenait à Lyon la "nuit du bien commun". D'apparence inoffensive, cette soirée caritative est une initiative du milliardaire d'extrême droite, fondateur de l'entreprise Smartbox, Pierre Édouard Stérin.

L'objectif ? Récolter des fonds pour financer des assos qui porteraient ainsi des messages réactionnaires : contre l'IVG, contre les droits des personnes LGBTQIA+, contre les droits des personnes migrantes notamment.

Le rassemblement devant le parc de la Tête d'Or le soir même a réuni une centaine de personnes

et avait surtout été précédé d'un courrier envoyé à toutes les associations participant à cette "nuit du bien commun" pour faire connaître les funestes projets d'extrême droite de Stérin. Il a été l'occasion de tracter et d'informer les passant-es sur Stérin, moins connu que Bolloré. Petite lueur d'espoir à l'horizon : plusieurs personnes interpellées lors du tractage se rendaient en effet à la soirée, ont admis ne pas connaître Stérin et étaient désireuses d'en savoir plus.

Alors plus que jamais, continuons la lutte contre l'extrême droite !

M.B.

CONTRE LES DISSOLUTIONS : SOUTIEN À LA PALESTINE ET À LA JEUNE GARDE

Le 12 juin, plusieurs semaines après avoir annoncé souhaiter le faire, Bruno Retailleau a dissous la Jeune Garde Antifasciste, une organisation avec laquelle le Planning Familial 69 a eu plusieurs fois l'occasion de travailler dans les luttes locales contre l'extrême droite. C'est un véritable coup à tout le mouvement social qui est porté : la Jeune Garde est en effet l'une des organisations qui assure la veille, l'information et la formation contre les groupuscules

fascistes si nombreux à Lyon et dans les environs. Retailleau accède donc à la demande répétée de Nemesis, dont les idées racistes et islamophobes ne sont plus à démontrer. C'est une énième preuve de la porosité entre le gouvernement et les idées d'extrême droite. De même, alors que le génocide à Gaza se poursuit et que la criminalisation du mouvement pro-Palestine n'a jamais été aussi forte en France, Retailleau annonce vouloir dissoudre

Urgence Palestine, processus qu'il n'a pas mené à son terme (en tout cas à l'heure où nous écrivons ces lignes). Nous étions donc plusieurs centaines à être rassemblé-es devant la préfecture en soutien à ces deux organisations. Slogans anti-fascistes, slogans de soutien au peuple palestinien, slogans et prises de paroles en soutien aux libertés associatives et fondamentales nous ont permis de faire bloc. Nous ne sommes pas dupes : derrière ces deux organisations, c'est bien l'ensemble du mouvement social qui est attaqué,

bien que nous ne partagions pas tous les fonctionnements et décisions de ces deux groupes.

Solidarité, ensemble contre la répression, et contre les fascismes !

M.B.

LE CENTRE DE DOC INVESTI PAR LES MILITANT.ES !

En mars 2025, la documentaliste du Planning Familial 69 a envoyé un mail à tout-es les adhérent-es avec différentes propositions pour valoriser les ressources du centre de documentation. De nombreuses personnes ont répondu présentes, et nous nous sommes lancées en organisant une réunion plénière avec une quinzaine de militant-es, qui a priorisé trois chantiers qui perdurent jusqu'à aujourd'hui – et qui sont rejoignables !

Chantier 1 : Référencement de rapports et de mémoires sur le portail documentaire

Parmi les ressources mises à disposition par le centre de documentation, il y a des mémoires de fin d'étude, notamment de la formation de Conseillère Conjugale et Familiale, mais aussi des rapports de différents ministères

et des dossiers de presse. Si aujourd'hui ces mémoires se présentent sous forme numérique, nous avons plus d'une centaine de dossiers des années 1990/2000 non référencés.



Ce chantier a pour but d'intégrer ces dossiers à notre base de données et de classer leur version papier pour les retrouver plus facilement.

Chantier 2 : Valoriser nos archives

Nous conservons nos archives au sein de nos locaux car nous souhaitons en avoir un traitement politique et permettre leur appropriation par le plus grand nombre ! Au fil des années, deux expositions, physiques et numériques, ont déjà été construites à partir de nos archives par des militant·es. Pour s'y retrouver, on procède au récolement des archives : lister tout ce qu'on possède, papier par papier, carton par carton, dans un tableur excel, puis élaborer un plan de classement. Ce travail a été initié en 2017 par Margot Giacinti, a été continué en 2024 par Chloé Athéa,

et se poursuit en 2025 grâce à l'engagement militant et au travail de stage de Liz Hein.

Chantier 3 : Infokiosque

Le Planning Familial effectue un travail de veille et de recommandations de brochures. Celles-ci évoluent avec le temps, tombent en rupture de stock, sont remplacées par des brochures plus actualisées. Ce chantier se propose de conserver un exemplaire papier et numérique de chaque brochure passée par le Planning, grâce à un classement thématique, qui permette de saisir la richesse de ce support et son évolution dans le temps.

Les militant·es ont déjà passé plus de 100 heures au centre de doc depuis mars, merci !

M.G.

UN DERNIER « PÉPITE-CAILLOU-CANIF »

Ici Pauline, votre (ex) chargée d'animation de la vie associative et de la com !

Comme vous le savez peut-être, après un peu plus d'un an à ce poste, c'est l'heure pour moi de vous dire au revoir. Bienvenue à Solène qui a rejoint l'équipe le 11 août dernier !

Je profite de ce bulletin de rentrée pour vous adresser un petit mot de remerciements et de bilan, grâce au fameux outil : "Pépité-caillou-canif" !

Pépites :

- J'ai eu la chance d'accompagner Élise (Conseillère Conjugale et

Familiale au PF69) en séance d'EVARS dans un collège de Villeurbanne. J'ai adoré les discussions que ça a soulevées avec les jeunes et j'ai mieux saisi les enjeux d'une posture militante dans ce type d'intervention. Merci pour ce moment formateur !

- J'ai aussi pu assister aux formations "Service d'ordre" avec le CDF et "Autodéfense féministe" avec IMPACT. Elles ont été des espaces d'apprentissage et de lien avec les militant·es que j'ai particulièrement appréciés. Merci aux formatrices et aux participant·es !

Caillou : Les heures derrière l'ordinateur ont été difficiles pour moi malgré les thématiques de travail intéressantes. Je me dis aussi qu'elles ont finalement été éclairantes et m'ont simplement aidée à retourner vers mes premières amours : le monde des SCOP et de la restauration !

Canif : J'ai appris beauuuuuucoup de choses en réalité, ne serait-ce que le fonctionnement du Mouvement qui n'est pas si simple. Je repars avec une tête bien pleine (notamment d'un milliard et demi d'acronymes, que je risque d'oublier en route ! #CSESEVARs_forever).

En résumé, je me sens très chanceuse d'avoir pu intégrer le PF69, de mieux saisir ses enjeux et sa complexité, et d'avoir évolué dans un environnement professionnel féministe qui porte haut son identité.

Au plaisir de vous recroiser au détour d'une pancarte, à l'occasion d'un CD ou dans le public des branl'heureuses.

Belle continuation à tous·tes et merci pour les moments partagés.

Féministement,

P.C.

LE SAMEDI 20 SEPTEMBRE, C'EST LE CD DE RENTRÉE !

Moment fort de la vie associative de notre association, le CD de rentrée est ouvert à tou·tes les adhérent·es (même les nouveaux·elles !), aux membres du CA et aux salariées. Ce sera l'occasion de venir nous rencontrer, d'échanger, et de participer à la réflexion collective de l'association. Projet asso, plan stratégique et groupes de travail n'auront plus aucun secret pour vous ! Un mail d'invitation avec le détail des infos sera envoyé très prochainement.

Ce temps est ouvert aux adhérent·es ! Si vous avez adhéré il y a peu et que vous souhaitez découvrir le PF69, c'est un bon moment pour venir nous rencontrer, échanger, et assister à un temps collectif de important

pour l'orientation de l'activité de l'association.

Sentez-vous libre de venir seulement le matin ou l'après-midi si la journée entière vous semble trop intense ou contraignante.

Pour les adhérent·es, merci de confirmer votre participation à mfpf69@planningfamilial69.fr avant le 12 septembre.

CD en présentiel : nous nous retrouverons dès 9h au Centre Social et Culturel Charpennes Tonkin : 11 Rue de Bât Yam, 69100 Villeurbanne. (Métro A et B station Charpennes - T1 et T4 arrêt Tonkin - Bus C2 et 70 arrêt Le Tonkin - Bus C17 C27 69 arrêt Collège du Tonkin.

AGENDA FÉMINISTE DE LA RENTRÉE

Au Planning Familial 69

- 20 septembre : Collège départemental de rentrée, de 9h à 16h
- 25 septembre : Lancement du 1er groupe de parole autour de l'IVG
- 26 septembre : Boum Super Féministe
- 4 octobre (et 6 décembre) : Formation "militer au Planning"
- 5 novembre : Soirée de la doc avec quatre militantes féministes dessinateur·ices
- 15 novembre : Collège départemental, dans nos locaux, de 9h à 13h

Par ailleurs

- 6 septembre : Festival d'art féministe Les Effréné.es à Dijon
- 14 septembre : Stand à la biennale associative de Villeurbanne
- 19 septembre : CA de la Maison des femmes
- 26 septembre : Village asso sur la contraception, organisé par Nous Toutes
- 28 septembre : Journée internationale de l'IVG
- 18 octobre : Forums sociaux antifascistes au CCVA



DANGER SUR L'OFFRE DE SOINS DU TERRITOIRE RHÔNALPIN LETTRE OUVERTE AUX POUVOIRS PUBLICS

Nous, associations et structures du secteur médico-social et du secteur social d'Auvergne Rhône-Alpes, partageons aujourd'hui un constat alarmant au sujet du financement de nos structures et de l'offre de soins qui en découle, sur le territoire rhônalpin.

L'accord de branche du 4 juin 2024, agréé par le ministère de la Santé le 25 juin 2024 et étendu le 7 août 2024, a étendu le bénéfice de la prime SEGUR à l'ensemble des salarié·es du secteur qui en étaient privé·es jusqu'ici.

Pourtant, malgré l'obligation d'en prévoir et verser le financement, selon l'article L314-6 du Code de l'action sociale et des familles, l'État n'honore pas à ce jour ses engagements.

Alors que nous avons l'obligation de verser cette prime, depuis bientôt un an déjà, nous sommes aujourd'hui nombreux à attendre encore la prise en charge financière de cette mesure.

À ce contexte spécifique au SEGUR s'ajoutent d'autres difficultés qui s'inscrivent dans une plus longue durée.

Dans les vingt dernières années, le mode de financement des associations a considérablement évolué : alors que nos structures

étaient principalement financées par des subventions publiques, qui prenaient notamment en compte les charges de fonctionnement, sans lesquelles aucune structure ne peut fonctionner, nous sommes désormais contraints à répondre à une multitude d'appels à projets. Ce mode de financement nous demande parfois un temps de préparation de candidature supérieur au nombre d'heures financées pour mettre en oeuvre le projet !

Cet engrenage nous oblige à viser des objectifs que nous ne pouvons réellement réaliser et qui ne constituent pas des pistes de financement pérennes.

À ce sujet, le Conseil économique social et environnemental (Cese) alertait fin mai 2024 sur "l'urgence démocratique" à renforcer le financement des associations. Il dénonçait des difficultés inédites : les subventions baissent, et amènent à répondre à des commandes publiques et des appels à projet sur le principe de la concurrence. Le secteur associatif, rappelle le Cese, ne peut pas fonctionner selon une logique de marché. Nous assurons en effet des actions d'intérêt général et non marchands. Le Cese insiste aussi sur le rôle de contre-pouvoir que constituent les associations :

soumis à la logique d'appels à projets, ce rôle est fortement menacé. Cet avis, voté à l'unanimité, appelle ainsi à une revalorisation des financements associatifs, à leur pérennisation via des programmations pluri-annuelles, et à la nécessité qu'ils financent des frais de fonctionnement généraux, basés sur nos raisons d'être plutôt que sur des projets spécifiques.

Si nos structures permettent aux collectivités de satisfaire à leur obligation de prévention et prise en charge des personnes fragiles ou vulnérables, cela se fait à coût moindre.

Ce fonctionnement délétère a de nombreuses conséquences : salaires bas, faible reconnaissance de la valeur du travail effectué, conditions de travail dégradées, économies sur la moindre dépense, surcharge de travail. Ces politiques d'austérité témoignent d'un mépris de notre raison d'être.

En tant qu'associations engagées notamment pour les droits des femmes et des victimes de violences, nous tenons à garantir des conditions de travail dignes à nos salarié·es et de bonnes modalités d'accueil et de prise en charge à nos usager·es. Nous refusons dès lors de subir plus longtemps cette remise en question constante de la qualité et la nécessité de nos actions, alors que des missions de service public nous sont déléguées, dans un contexte social fragilisé, où la précarité augmente sans cesse. L'arrêt de nos activités signifierait d'ailleurs une tension supplémentaire sur les services publics qu'ils ne seraient pas en mesure d'assumer.

Nos structures ne survivront pas sans une réponse ambitieuse face à ces enjeux, c'est pourquoi nous demandons :

- Une augmentation de nos subventions à la hauteur de nos missions, des besoins et de l'inflation grandissants, permettant de proposer des salaires satisfaisants.
- La prise en charge de la prime Ségur pour toutes et tous, et pour sécuriser tous nos emplois.
- Un engagement politique ferme pour garantir la continuité de nos activités dans le respect de nos libertés associatives.
- Un soutien de notre plaidoyer auprès de l'Etat afin de le rappeler à ses responsabilités et ses engagements envers les collectivités et les associations.

Nous publions cette lettre ce 1er juillet 2025, date anniversaire de la loi de 1901, afin d'affirmer la place qu'occupe le monde associatif et solidaire, indispensable à la vitalité démocratique et au tissu social.

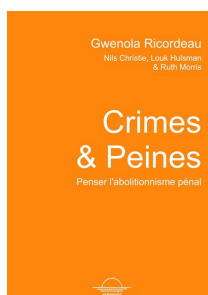
Lettre adressée à nos financeurs : Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes, Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) Auvergne-Rhône-Alpes, Mairie de Décines, Mairie de Lyon, Mairie de St Priest, Mairie de Villeurbanne, Métropole de Lyon, le 1er juillet 2025.

ARPENTAGES AUTOUR DE LA JUSTICE

Cette année, les Super Féministes ont organisé 4 arpentages autour des questions de justice, pour explorer le courant de l'abolitionnisme pénal et de ce qu'il peut apporter au féminisme.

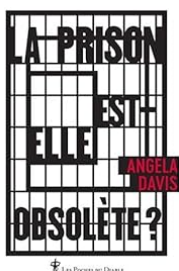
L'arpentage est une méthode de lecture collective issue l'éducation populaire. Il s'agit de se répartir la lecture d'un même livre. Chacun·e lit une partie, puis on met en commun ce qu'on a compris (et ce qu'on n'a pas compris), pour s'approprier collectivement les notions.

Les livres que nous avons arpentés :



- *Crimes et Peines*, de Gwenola Ricordeau, qui expose les textes et les thèses de la première vague de penseurs de l'abolitionnisme pénal : Nils Christie, Louk Hulsman et Ruth Morris

- *Faire Justice*, d'Elsa Deck Marsault, où il est question des pratiques de justice au sein de groupes féministes et queer radicaux et comment ces pratiques conservent des dimensions punitives.



- *La prison est-elle obsolète*, d'Angela Davis, qui fait une généalogie du système carcéral et de ses liens avec le capitalisme, le patriarcat et la suprématie blanche.

- *Abolition. Féminisme. Tout de suite*, d'Angela Davis, Gina Dent, Erica R. Meiners, et Beth E. Richie, un manifeste publié récemment en faveur d'une mobilisation immédiate autour de l'abolitionnisme pénal, dans une perspective féministe.



Nous avons présenté une synthèse de ces arpentages et de nos réflexions lors du Collège Départemental du 17 mai, dont voici des éléments.

I. Critiques vis-à-vis système pénal

1. Une institution fondée sur la punition et l'exclusion, non sur la réparation

- Le système pénal ne répond ni aux besoins des victimes, ni à ceux des auteur·ices, ni à ceux de la communauté.
- Il repose sur une logique punitive, fréquemment réduite à l'exclusion et à la répression, sans prise en compte des causes structurelles ni des possibilités de transformation.
- La peine n'a pas pour effet de réparer les torts, mais bien souvent d'aggraver les violences ou de les déplacer.
- Le système pénal établit une liste de torts légitimes et tout ce qui en est exclu n'est pas pris en charge. De plus, certains torts sont difficilement traitables par ce systèmes (les VSS par exemple).



Il nous faut comprendre que ce qui est défini comme crime est toujours une construction sociale. Par exemple, les "crimes sans victime" comme la consommation de stupéfiants ne sont pas réprimés partout et de la même manière selon les périodes.

2. Un système qui perpétue les inégalités structurelles

- Angela Davis souligne que la prison moderne est l'héritière directe de l'esclavage et de la ségrégation raciale. Le système pénitentiaire est profondément raciste, sexiste et classiste.
- Gwenola Ricordeau prolonge cette analyse en contexte français : les personnes racisées, précaires, migrantes, sont sur-représentées parmi les personnes condamnées et subissent une double voire triple peine (institutionnelle, sociale, symbolique).
- Le système carcéral est au cœur du complexe carcéro-industriel : un enchevêtrement d'intérêts économiques, politiques et idéologiques, au détriment des personnes concernées.
- L'objectif du système pénal n'est donc pas de protéger les personnes mais de maintenir l'ordre établi.

3. Une justice qui dépossède les victimes

- Le processus judiciaire confisque aux victimes la gestion de leur conflit. La justice se fait en leur nom, sans elles, selon des normes extérieures.
- L'accent est mis sur la preuve et la punition, pas sur la reconnaissance, l'écoute et la reconstruction.
- Cette dépossession alimente un sentiment d'injustice supplémentaire pour les victimes.
- Selon Ruth Morris, abolitionniste pénale, les victimes d'actes criminels ont cinq besoins spécifiques. Gwenola Ricordeau les résume ainsi :

1. Obtenir des réponses à leurs questions sur les faits.
2. Voir leur préjudice reconnu.
3. Être en sécurité.
4. Pouvoir donner un sens à ce qu'elles ont subi.
5. Obtenir réparation.

Dans la mesure où le système pénal occidental contemporain répond mal à ces besoins, des alternatives se sont développées depuis les années 1970.

4. Les stéréotypes de la "bonne victime" et la simplification des rapports de pouvoir

- Les survivant·es sont attendu·es dans une posture de pureté, d'innocence, de détresse visible — ce qui invalide les vécus complexes, ambivalents ou dissociés.
- La logique manichéenne "méchant/gentil", "victime/ bourreau", empêche de penser les zones grises, les contextes relationnels et les dynamiques de pouvoir évolutives.
- Cela crée une justice fondée sur

le jugement moral, non sur la compréhension ni la transformation.

5. Le système pénal au croisement de toutes les oppressions

- Il concentre les logiques patriarcales (contrôle des corps, des sexualités), racistes (profilages, violences policières), capitalistes (punir les pauvres) et validistes (psychiatisation, isolement).
- Il ne réprime pas les violences systémiques et structurelles, comme les inégalités sociales, mais réprime les passages à l'acte des personnes dominées (le vol par exemple).
- Pour cette raison, le remettre en question est central pour toute lutte féministe, antiraciste, queer, anticapitaliste.

6. Une culture punitive qui imprègne aussi le milieu militant

Des espaces militants pas exempts de violences :

- Les espaces de lutte — féministes, antiracistes, queer, abolitionnistes — se pensent souvent comme sécurisants ou alternatifs aux structures dominantes.
- Pourtant, ces espaces peuvent eux aussi être traversés par des violences relationnelles, systémiques ou symboliques :
 - rapports de pouvoir invisibilisés,
 - silences complices,
 - refus d'accompagnement ou de soutien des personnes touchées.

Marsault insiste : il est essentiel de reconnaître que "même entre nous", la violence existe — et qu'elle ne disparaît pas par vertu militante.

Le risque d'un "moralisme progressiste"

- *Faire Justice* dénonce l'apparition d'un moralisme progressiste : un système implicite de valeurs pures, qui érige l'engagement en critère de légitimité.
- Cela peut produire :
 - des hiérarchies morales entre militant·es,
 - des logiques de surveillance mutuelle,
 - des exclusions basées sur des accusations, parfois sans cadre ni droit à la parole.

On peut croire "faire justice" en écartant quelqu'un, mais cela ne répare pas, ne transforme pas, et parfois aggrave la fracture collective.

La reproduction de logiques punitives

- En l'absence de structure d'écoute ou de protocoles collectifs, des collectifs choisissent des formes d'exclusion directe ou de bannissement.
- Cela peut prendre la forme de :
 - dénonciations publiques,
 - appels au boycott,
 - ruptures de liens sans processus de clarification,
 - disqualification ou mise au silence de la personne accusée (voire de la victime, dans certains cas).

Ces mécanismes ressemblent aux logiques de la justice pénale : enquête unilatérale, verdict, sanction, sans travail de transformation.

II. Alternatives – envisager des réponses qui ne soient pas punitives, d'autres prises en charge de la violence

1. Un féminisme qui refuse l'alignement sur l'État et le système pénal

- Le féminisme abolitionniste part du constat que le recours à la justice pénale ne garantit ni la protection des victimes, ni la prévention des violences.
- Il refuse de s'en remettre à un État patriarcal, raciste, validiste, dont les institutions (police, justice, prison) sont souvent complices voire auteur·ices des violences dénoncées.
- L'ouvrage *Abolition. Féminisme. Tout de suite.* insiste sur le fait que toute lutte féministe véritablement émancipatrice doit refuser de s'appuyer sur des systèmes de contrôle qui oppriment déjà les plus précaires. Ricordeau parle ainsi d'un "féminisme sans État", c'est-à-dire un féminisme qui ne délègue pas aux institutions la charge de faire justice, mais qui revendique une capacité autonome d'action et de transformation.

2. L'ambivalence du féminisme punitif

- De nombreuses luttes féministes se sont historiquement appuyées sur le droit et le recours au pénal pour faire avancer leurs revendications (lois contre les violences, reconnaissances juridiques des agressions...).
- Mais cela a aussi produit une dépendance problématique au système punitif, qui peut conduire à invisibiliser d'autres formes de justice.
- Elsa Deck Marsault, dans *Faire Justice*, interroge cette tendance à penser que la dénonciation, la plainte ou la sanction sont les seules voies possibles pour reconnaître une violence. Elle montre que même dans les

milieux militants, on retrouve des logiques d'exclusion, de bannissement, de "mise au ban" de personnes accusées de violences, sans processus de réparation ni accompagnement. C'est l'exemple de cette fille qui avait voulu aider son agresseur à comprendre son acte et qui a été exclue de son association militante.

3. Décentrer la justice : vers des alternatives féministes, communautaires, transformatrices

- L'abolitionnisme féministe ne signifie pas l'inaction ou la complaisance envers les violences : il s'agit au contraire de refuser que la punition soit la seule réponse, pour explorer des formes de justice qui transforment, réparent et responsabilisent.
- Cela consiste à s'appuyer sur la multiplicité des stratégies qu'emploient les gens pour résoudre leurs problèmes, qui ne se réduisent pas à la punition.
- Ces alternatives incluent :
 - La justice restaurative : réparer les torts dans un cadre sécurisé*
 - Elle vise à restaurer les liens abîmés par un acte de violence, à travers l'écoute, la reconnaissance, la réparation.
 - Elle s'organise autour de rencontres volontaires entre victime, auteur·ice, avec l'aide d'un médiateur·ice neutre et formé·e, et parfois membre de la communauté.
 - Elle suppose :
 - La reconnaissance sincère des faits ;
 - Un cadre d'écoute sécurisé ;
 - Une volonté de réparer, symboliquement ou concrètement.

Elle peut aussi exister hors de tout cadre pénal.

La justice transformatrice : changer les structures et les relations

La justice transformatrice est une façon de penser et de rendre la justice en dehors du système judiciaire. Centrée sur les besoins des victimes, elle propose de responsabiliser les auteurs de violences ainsi que la communauté qui entoure les unes et les autres.

- Elle ne se contente pas de réparer un tort : elle cherche à comprendre ce qui a rendu possible cette violence, et à modifier en profondeur les rapports sociaux.
- Elle engage une réflexion collective sur :
 - Les dérives de pouvoir ;
 - Les dynamiques de groupe (silence, complaisance, hiérarchie) ;
 - Les normes sociales et politiques qui invisibilisent ou tolèrent les violences.
- Dans cette logique, la gestion des conflits et violences est l'opportunité pour la communauté de comprendre ses fonctionnements et de gagner en autonomie.

Les pratiques communautaires : Faire justice "entre nous"

- Dans les milieux militants ou associatifs, la question de la justice se pose souvent hors du cadre légal.
- Des collectifs développent des formes autonomes de gestion des conflits ou des violences :
 - Cercles de parole ou de soutien ;
 - Espaces d'écoute pour les victimes et pour les auteur·ices en travail de responsabilisation ;
 - Médiations internes ;
 - Création de protocoles, de "boussoles" éthiques ou de chartes collectives.

Ces pratiques sont imparfaites, fragiles, mais elles ont le mérite d'expérimenter des manières de vivre ensemble autrement, sans reproduire les mécanismes d'exclusion.

III. Justice et féminisme : on fait comment ?

1. Dans nos revendications : tensions entre les combats

Les féministes ont beaucoup lutté pour faire reconnaître les VSS et pousser la société à les prendre en charge. Or dans notre société, le niveau de la peine infligée à un auteur·ice indique le degré d'attention portée par l'institution à la question des VSS. Pourtant, au delà du symbolique, les peines de prisons, mêmes longues, ne sont pas efficaces pour mettre fin aux passages à l'acte et à la récidive.

© PF69



Pus généralement, la question est de savoir si l'on peut faire appel à une justice de classe, raciste et patriarcale pour lutter contre le patriarcat, le racisme et le capitalisme. Si oui, exclut-on de fait de nos luttes toutes les personnes qui se voient réprimées par ce système (les sans papiers, les TDS, etc.) ?

Les conséquences du système pénal actuel rendent urgente son abolition, mais en l'absence d'alternatives déjà structurées, ce mot d'ordre paraît irréaliste.

Pour l'heure, le Mouvement pour le Planning Familial n'a pas pris de position sur le système pénal, même s'il a pu dénoncer les violences policières ou les procédures abusives.

2. Dans nos pratiques : Pour une autre culture du conflit et du soin

Il est nécessaire de construire des outils collectifs pour penser le conflit autrement, hors des logiques de disqualification :

- dispositifs d'écoute pour les victimes et pour les auteur·ices en cheminement,
- charte ou cadre éthique définis ensemble,
- temps de ralentissement pour ne pas trancher dans la sidération,
- possibilité de réparation sans punition.

Tout cela demande :

- Du temps, de l'engagement, des personnes formées ;
- Des espaces où la parole peut exister sans être confisquée ;
- Une culture du soin, du doute, de la responsabilité partagée, souvent absente dans les

institutions... et parfois aussi dans les luttes.

- Une structure communautaire : la segmentation de la société, le fait de ne pas se connaître, n'aident pas à avoir une approche complexe des conflits et de la violence.

Cela demande aussi de garder notre boussole féministe. En aucun cas ces réflexions autour de la justice ne peuvent dédouaner les auteurs de VSS de leur responsabilité, ni silencier les victimes. Dans bien des cas, la dénonciation publique ou l'exclusion restent des outils de sécurisation certes imparfaits mais vitaux.

Actuellement, un groupe de travail réfléchit, au sein du Planning Familial au niveau confédéral, à la mise en place d'une cellule dédiée au traitement des violences. L'objectif est de construire un dispositif commun, qui pourra ensuite être décliné et adapté au sein de chaque antenne locale du Planning. Nous espérons que nos réflexions de cette année pourront enrichir le travail du GT VSS de l'AD69.

L.H., C.L.,
M.S. et C.V.

NOTE DE LECTURE "GUIDE DES INTOX SUR NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ"

En moins de 200 pages et une centaine de questions-réponses, Olivier Milleron (praticien hospitalier) et André Grimaldi (professeur émérite de diabétologie) décortiquent des idées reçues, préjugés et autres mystères sur le système de santé français. Voici un petit aperçu de ce que j'ai pu (ré)apprendre :

- En 2022, le budget de la Sécu représente 500 milliards d'euros (dont la moitié est consacrée à la branche maladie) ; alors que le budget de l'État est de 445 milliards d'euros.
- La part des revenus de la Sécu issue des cotisations patronales est passée de 70 % en 1980 à 40 % en 2021. Cette diminution a été compensée par la CSG et la TVA, soit des impôts non-progressifs et donc injustes.
- En 2019, la loi Veil de 1994 est abrogée : elle obligeait l'Etat à trouver des financements pour compenser toute exonération sociale ; sans cette obligation, il y a un manque de financement évident.
- La France consacre 12 % de son PIB aux dépenses de santé, et les États-Unis 17 %. Pourtant, l'espérance de vie en France dépasse de 7 ans celle des États-Unis. La solidarité vaut mieux que le privé !
- En 1996, l'Ondam est créé : c'est l'objectif national de dépenses de l'assurance maladie. Depuis 2010, ce n'est plus un objectif, mais une

enveloppe fermée et non dépassable. Sauf que les coûts de santé augmentent plus vite que le montant de l'Ondam : c'est donc un système irréaliste et intenable.

- Qui contribue et qui bénéficie de la Sécu ? Les habitant-es de Seine-Saint-Denis contribuent à hauteur de 9 300€/an/personne (pour une moyenne nationale de 9 000€/an/personne) et perçoivent en moyenne 8 400€/an/personne (vs. 12 100€/an/personne dans le Var).
- Une métaphore parlante à propos de l'hôpital : "On ne paie pas les pompiers que quand il y a le feu et on ne demande pas à une caserne d'être rentable. On demande aux pompiers d'être disponibles, entraînés et compétents lorsqu'un incendie survient".
- La tarification à l'acte (T2A), c'est une logique de garagiste : panne > diagnostic > réparation > facture. Ça ne fonctionne pas dans des cas complexes, des maladies chroniques, ni pour financer les frais de fonctionnement d'un hôpital.
- Des solutions : avoir un modèle mixte de financement (pour dépasser la T2A), réguler la



médecine libérale (pour soulager l'hôpital et faciliter l'accès aux soins), mettre en place des ratios patient-es/soignant-es, graduer la prise en charge (pour désengorger les urgences), organiser une filière publique du médicament.

picorer : à laisser traîner sur sa table basse pour convaincre l'air de rien...

Pour conclure, voici un résumé graphique de la solution idéale défendue par les auteurs : un service d'intérêt général de santé territorialisé (Sigest).

Si vous voulez en savoir plus, le livre est disponible au centre de doc, et il peut facilement se



C.D.

IMPÉNÉTRABLE D'ALIX GUÉRIN

Alix a vingt-et-un ans, elle est avec son copain Lucas depuis un an lorsqu'elle commence à avoir mal pendant les rapports sexuels. Elle prend sur elle et décide de le lui cacher et de supporter la douleur en faisant semblant que tout va bien. S'effacer au profit du désir de l'autre et coucher avec l'autre par obligation, ce sont déjà des injonctions qu'elle a intériorisées. "C'est normal d'avoir mal. C'est normal de devoir se forcer un peu", pense-t-elle. Lorsqu'elle n'arrive plus à le supporter et qu'elle lui avoue, un an plus tard, elle se sent dévorée par la culpabilité. Elle va voir une psychologue, une sexologue, qui se révèlent impuissantes à trouver le problème, jusqu'à ce qu'elle entende parler de vaginisme. Problème réglé ? Non. *Impénétrable* n'est pas qu'une bande dessinée sur le vaginisme. Le vaginisme n'est que la conséquence et pas la cause de l'absence de désir de la protagoniste. Même après avoir fait tous les soins médicaux et les rendez-vous chez le kiné nécessaires pour faire disparaître son vaginisme, le problème persiste. "Ma libido s'éteint, le désir disparaît, mon corps est vide". "À cette époque, j'aurais tellement aimé que le sexe n'existe pas. Je ne fantasmais plus, je ne ressentais plus ce truc dans le ventre que j'avais avant, que j'aimais... ça avait complètement disparu. J'étais vide à l'intérieur. Plus aucune sensation ne semblait éveiller mes sens. Comme si je n'habitais plus

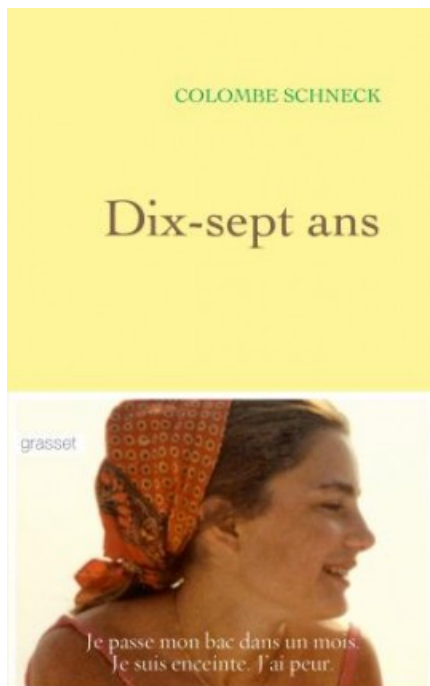
vraiment mon corps". Son désir et sa libido ne reviennent pas. À quoi bon soigner le vaginisme comme une simple maladie physique si le désir ne revient

pas ? *Impénétrable* raconte le cheminement d'une jeune fille pour apprendre à connaître son désir, son corps, et pour réussir à retrouver du plaisir. Pour être capable d'avancer, Alix devra se confronter à un traumatisme enfoui dans sa mémoire, qu'elle évitait jusque-là. « Dès l'enfance, mon corps était l'incarnation de ma vulnérabilité. Ce corps ne me rendait pas plus forte, il me rendait plus proie. Déjà petite fille, je savais ça. ». Le corps exprime souvent les maux de l'esprit. Derrière le vaginisme se cachent les conséquences de la violence sexuelle subie enfant une fois à l'âge adulte, et un mal-être ressenti dans une vie sexuelle étouffante, formatée, où le schéma qui se retrouve réactivé est celui des violences, lorsque le désir du partenaire est écrasant et perçu comme une contrainte à laquelle on ne peut pas se soustraire. La reconstruction passe par la découverte de son propre plaisir et ses propres envies réelles. Cette bande dessinée parle de désir au sens large, d'amour, de couple, de deuil, de découverte de soi, de plaisir, de guérison.



U.G.

DIX-SEPT ANS DE COLOMBE SCHNECK



C'est à dix-sept ans que Colombe Schneck prend la décision d'avorter. Nous sommes en 1984. Elle est entourée de parents médecins, elle jouit d'une vie confortable tant sur le plan matériel que sur le plan intellectuel : les échanges sont au cœur de la relation avec ses parents. Elle vit paisiblement sa vie de jeune adolescente : révise pour le baccalauréat, lit des livres, couche avec un garçon, prend la pilule, elle se sent libre. Tout lui semble facile. Le combat féministe des années soixante-dix lui semble daté. Elle écrit : "le combat de ma mère me paraît achevé". Sa vie bascule lorsqu'elle se rend compte qu'elle est enceinte, elle attendait désespérément l'arrivée de ses règles qui ne viennent pas, plusieurs mois durant. Cet événement marque une rupture dans sa vie, elle se rend compte qu'elle n'est pas aussi libre qu'elle le pensait : "Je

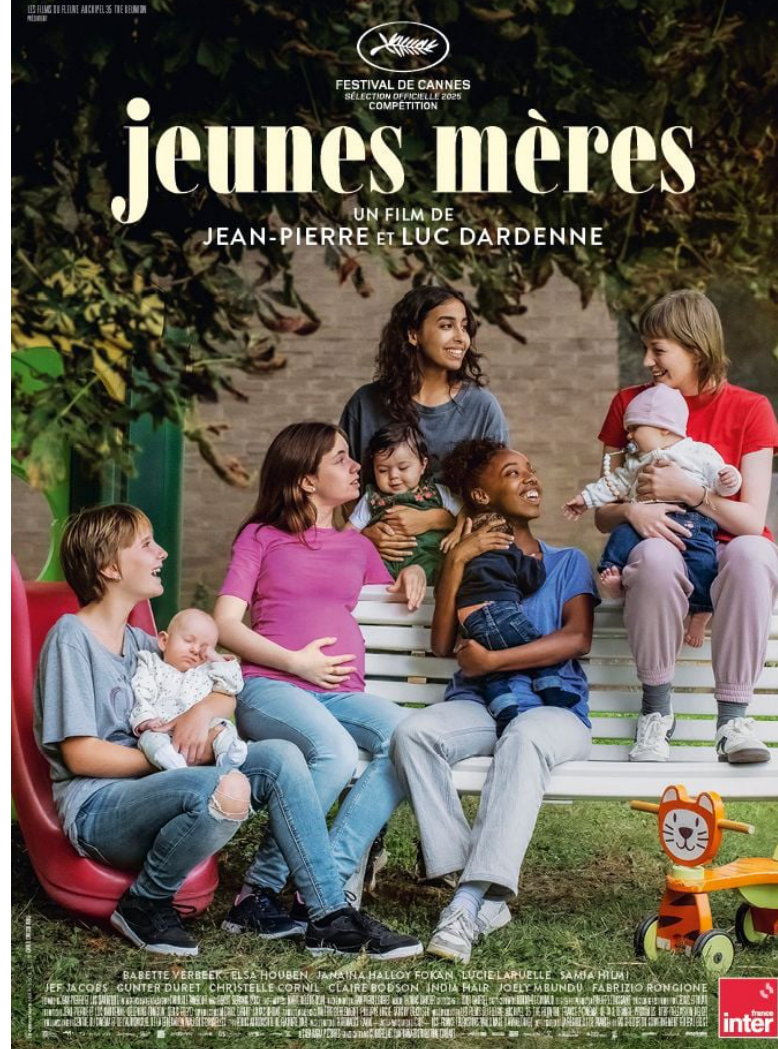
ne suis pas libre de faire l'amour. Je suis enceinte et je ne le veux pas". Même si l'autrice ne subit aucun jugement moral durant son avortement ; qu'il s'agisse de la part de ses parents, du médecin ou de son petit-ami de l'époque, il semble régner un silence, celui de la honte. Elle n'ose pas prononcer "le mot", elle se sent sale comment traînant en elle, une tâche ineffaçable. Colombe Schneck revient à plusieurs reprises sur l'avortement qu'a subi Annie Ernaux, vingt ans plus tôt. Son témoignage s'inscrit dans la continuité de celui d'Annie Ernaux ; vingt années séparent ces deux femmes mais une même décision les unit : celle de ne pas désirer porter un enfant. Dans *l'Événement*, Annie Ernaux, témoigne de son avortement qui a eu lieu en 1964. Elle ne dispose d'aucun moyen, aucune structure ne peut l'accueillir, elle est livrée à elle-même et doit se cacher. Sa parole ne peut être entendue. Elle ne peut parler de sa volonté d'avorter, la question du choix ne se pose pas, elle n'a pas le droit de ne pas vouloir cet enfant.

Ces témoignages sont précieux car ils permettent d'ancrer l'avortement dans des perspectives individuelles, concrètes qui ne sont pas neutres mais déterminées par des systèmes politiques et des inégalités sociologiques. Je pense que la force de ces témoignages est là, de nous rappeler que rien n'est encore acquis.

L-J.T.

JEUNES MÈRES

Jeunes mères suit le destin de cinq adolescentes qui sont unies par un même combat : celui d'être des jeunes mères ayant grandi dans des conditions familiales et matérielles difficiles. Le film nous propose de suivre Jessica, Perla, Julie, Naïma et Ariane dans leur vie quotidienne, révélant les difficultés de ces situations particulières. Toutes les cinq sont hébergées dans une maison maternelle qui les aide à vivre : elles apprennent à s'occuper d'un enfant, à s'insérer dans la vie professionnelle, mais surtout à faire leurs choix. Les vécus des jeunes adolescentes diffèrent : certaines, comme Perla, n'arrivent pas à aimer leur enfant et ne parviennent pas à s'en occuper : on voit alors ses gestes mécaniques et détachés auprès d'un bébé qui pleure ce manque de proximité. D'autres comme Ariane, refusent de garder leur enfant et choisissent qu'il soit adopté. On suit tout au long du film la difficulté d'Ariane à vivre sa décision auprès de sa mère qui ne la comprend pas et ne l'écoute pas, cherchant par tous les



moyens à la convaincre de garder cet enfant. Ce film met en évidence cinq vies de jeunes adolescentes qui ne sont pas seulement des mères mais des jeunes femmes dont les conditions de vie déterminent leurs choix. La force de ce film se trouve dans la place centrale qu'il offre aux vécus de ces jeunes femmes et il ne laisse ainsi, aucune place au jugement concernant les comportements et les décisions de ces dernières. À la vue de ces vécus ancrés dans des conditions matérielles, et affectives particulièrement difficiles, les mots s'effacent et on ne peut en qu'en être touché et bouleversé.

L-J.T.

- Ce bulletin est trimestriel, gratuit et envoyé à tout·es les adhérent·es
- Ce bulletin est participatif ! Envoie tes contributions pour le prochain bulletin avant le 15 octobre 2025 à documentation@planningfamilial69.fr
- Publication ISSN : 1776-208



**le planning
familial 69**

**2 rue Lakanal
69100 Villeurbanne**

ACCUEIL, ÉCOUTE ET INFORMATION

contact@planningfamilial69.fr • 04 78 89 50 61

PARTENARIATS, MILITER, ÊTRE BÉNÉVOLE

mfpf69@planningfamilial69.fr

CENTRE DE DOCUMENTATION

documentation@planningfamilial69.fr

NOS RÉSEAUX SOCIAUX



@planningfamilial69



Planning Familial 69

ADHÉRER AU PF69

